

**COMITE TECHNIQUE
REUNION DU 23 NOVEMBRE 2020**

**POLE EDUCATION LYCEES
DIRECTION DU FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS**

RAPPORT POUR AVIS

Au cœur du Pôle Education Lycées la Direction du Fonctionnement des Etablissements assure la gestion des moyens financiers et humains que la collectivité met à la disposition des lycées.

En lien direct avec les établissements et en articulation les autres directions du Pôle et la DRH, la DFE a en charge la dotation globale de fonctionnement annuellement versée aux lycées publics et le forfait d'externat également versé chaque année aux lycées privés sous contrat d'association avec l'Etat.

La direction assure :

- En lien avec la Direction équipements et patrimoine lycées, le pilotage des énergies à travers le développement de groupements d'achats avec les établissements et les départements ou de marchés régionaux. L'objectif étant d'optimiser et de rationaliser les charges de fonctionnement des lycées tout en leur garantissant les moyens d'assurer un service public de qualité.
L'enjeu économique couplé à la nécessité de contribuer aux enjeux de transformation écologique et social ... renforce l'urgence et l'importance de piloter ce sujet.
- La répartition des moyens humains mis à disposition des lycées publics pour assurer les missions de restauration, d'hébergement, d'entretien, de maintenance et d'accueil et les modalités d'organisation de ces missions en collaboration avec la direction des ressources humaines.
- Le déploiement de la politique de restauration et d'hébergement de la Région ainsi que la gestion des logements de fonction et les conventions d'utilisation des locaux des lycées.

Présentation des enjeux

La qualité du service à la population et la jeunesse de la Région dépend donc de la capacité du collectif à faire avancer ces sujets stratégiques en interne et avec les partenaires clés.

La sécurisation du fonctionnement des établissements nécessitent une organisation réactive, souple, une capacité de travail transversal avec les directions sur des sujets communs, et un dialogue permanent avec les différents acteurs de la communauté éducative pour être au plus près de la vie de l'établissement. De nombreux travaux ont été engagés par les équipes de la DFE, la perspective de la prochaine mandature nécessite de :

- 1) Poursuivre le travail engagé sur la dotation de fonctionnement après la phase expérimentale et explorer de nouvelles pistes permettant de renforcer le principe de performance et continuer à contenir l'enveloppe des DGF**

- 2) Renforcer le « contrôle de gestion » sur les lycées au travers du dialogue de gestion et des conventions d'objectifs et de moyens.
- 3) Structurer la politique de maîtrise de l'énergie dans les Lycées
- 4) Structurer une politique ambitieuse de développement d'internats
- 5) Et de consolider une véritable Politique Régionale de Restauration incluant la dimension tarifaire.
- 6) Déployer une nouvelle grille d'attribution des moyens humains harmonisée sur l'ensemble du territoire

La direction fonctionnement établissements comprend 75 postes, gère les politiques à destination de 395 lycées.

Les 75 postes de la direction fonctionnement établissements sont répartis autour d'une strate "direction", d'un service administratif et financier mutualisé avec la direction politiques éducatives et de deux départements : énergie et moyens financiers ainsi que restauration, hébergement et moyens humains.

Après plusieurs mois de fonctionnement et des mouvements importants connus ou prévus, programmés il est proposé plusieurs ajustements à iso périmètre.

Présentation des ajustements

I - Création d'une fonction « Directeur Adjoint » avec une diffusion interne privilégiée

Par la transformation d'un poste de responsable de département Energie et moyens financiers vacant libéré par le départ de la responsable de Département.

L'étendue des sujets et la nécessité de travailler en transversal renforce l'importance d'un binôme directeur / directeur adjoint, sur les sujets de la politique en elle-même, et sur les sujets de fonctionnement.

II - Création d'une fonction « responsable de service Financement des Etablissements »

Par la transformation d'un poste vacant d'Assistant/e administratif/ve du service Financement des établissements.

Les défis relatifs au pilotage des moyens de fonctionnement constituent un enjeu majeur pour la collectivité. La Dotation Globale de Fonctionnement est le moyen pour l'établissement de garantir un service de qualité aux lycéens.

Ce service assure aussi l'intervention régionale en direction de l'enseignement agricole et l'enseignement privé sous contrat.

Précédemment assurée directement par le responsable de département en plus de ses missions, il est proposé de consolider la fonction de responsable de service. Comme indiqué dans les enjeux, la nécessité de rationaliser des moyens, le pilotage resserré des dotations de fonctionnement, la pérennisation des de négociation des prochains protocoles sont autant de sujets nécessitant la mobilisation d'un collectif de travail expert.

De par la mutualisation de certaines fonctions au sein de la Direction du Fonctionnement des Etablissements, la fonction peut être créée à moyens constants, en réutilisant un support de poste vacant d'Assistant/e administratif/ve du service Financement des établissements.

III - Création d'une fonction « Accompagnement à la mission d'Entretien Général dans les lycées »

La mission d'entretien des locaux occupe environ 2 400 agents régionaux dans les Lycées. Elle est la plus accidentogène, avec 31 % des accidents avec arrêt de travail recensés¹. Elle est fortement impactée par les restrictions d'aptitude professionnelle, notamment liée à une usure professionnelle des agents imputable au vieillissement de cette population d'agents.

Les missions d'entretien général au sein des établissements scolaires ayant été peu investies par les deux anciennes régions, dans leur contenu comme dans leur organisation le sujet a été pris à bras le corps.

Un groupe de travail composé de managers d'équipes, de représentants des équipes de direction des lycées, de la Direction des Ressources Humaines, des Conseillers en Prévention s'est réuni pendant plusieurs mois et a identifié plusieurs pistes d'amélioration, pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'entretien.

L'une des recommandations est la création, au sein de la Direction du fonctionnement des établissements d'une nouvelle fonction chargé de :

- Aider à la définition d'une politique d'entretien (fréquence, niveaux de qualité de l'entretien des locaux),
- Accompagner des équipes de direction et des managers de proximité sur l'organisation de ce service (sectorisation des locaux, organisation du temps de travail...)
- Accompagner des agents sur les méthodes et sur les gestes et postures, en complément de l'intervention, limitée de fait, des conseillers de prévention et de l'effort de formation de la collectivité qui ne touche qu'une faible fraction de l'effectif (les agents dédiés à la thématique Entretien pourraient, comme les chargés de mission Restauration, être reconnus « formateurs internes » par la DRH)
- Conseiller les décideurs régionaux sur le choix des matériels d'entretien et sur la conception des locaux entretenus (choix des matériaux, mise en place de bondes au sol facilitant les opérations d'entretien des sanitaires...)
- Accompagner les lycées pour le montage des groupements d'achat de produits d'entretien (recherche de produits peut être plus chers mais plus efficaces et respectueux de l'environnement et de la santé humaine)
- Organiser des actions de communication à destination des usagers, afin d'obtenir un meilleur respect des locaux et du travail des agents. Ces préoccupations pouvant également rejoindre les problématiques de respect de l'environnement (tri des déchets...).

Ces propositions résonnent particulièrement dans la période que nous vivons.

Moyens :

De par la mutualisation de certaines fonctions au sein de la Direction (assistance et gestion des données), la fonction peut être créée à moyens constants, en **réutilisant deux supports de postes vacants, qui seraient transférés** vers le service « Organisation des missions des ATT » à savoir :

- Le poste d'Assistant/e de direction (B2) au département Missions régionales éducatives
- Un poste de Chargé/e de mission (A3) au sein du service Financement des établissements

Au regard des missions exercées, les postes seront calibrés en assistants techniques (B3).

IV- Autres ajustements de l'organisation

¹ Dernière enquête accident connue, CHS du 2 octobre 2019

Il est également proposé plusieurs ajustements de l'organisation :

- Lors du Comité Technique du 1^{er} juillet 2019 reporté au 8 juillet, le poste de conseiller technique au sein du service « "Organisation des missions des ATT" » a été transformé, à l'occasion du départ en retraite du titulaire, en poste de chargé de mission (A3) notamment dédié à la conception et à la gestion des bases de données concernant les supports de postes dans les EPLE. Toutefois, il convient d'adapter le profil à la réalité des missions qui seront exercées à savoir que l'attendu est de contribuer au fonctionnement des dispositifs en réalisant des études pour aider à la prise de décision, la conception des outils ayant par ailleurs été réalisée par le Conseiller technique précédemment en charge de cette mission. Les missions de conseil et d'analyse sont quant à elles réalisées par les chargé/es de mission du service. **Aussi il est proposé de transformer le poste de Chargé/e de mission (A3) vacant en poste de gestionnaire d'études (B1).**
- Au sein du service « restauration, hébergement, et conventionnement logement », et ce au regard de la charge d'activité, il est proposé de **transférer un poste de chargé de mission (A4) vacant du secteur « Hébergement et conventionnement » vers le secteur « restauration ».**
- Au sein du service Energie, créer un poste de Responsable de service (A2.2) issu de la transformation d'un poste de Chargé/e de mission (A3) du service Financement des établissements afin de garantir la continuité de service public. En effet, la situation d'encadrement du service énergie est actuellement très dégradée du fait de l'absence des 2 managers en charge. Plus précisément, il s'agit de pallier l'absence de longue durée du responsable de service depuis août 2018 et du responsable de service adjoint de janvier à mars 2020 puis depuis mai 2020. Le responsable de service en poste a été contacté par la directrice pour lui exposer la situation. Par ailleurs, en vertu du principe de sécurité, un poste de niveau équivalent lui sera proposé à son retour.

Méthode de concertation

Le comité de direction de la DFE est l'instance de pilotage de l'activité de la direction. Il réunit les responsables de département, les chefs de service et les deux assistantes de la direction.

Les modifications proposées replacent le responsable de service comme manager de proximité, en responsabilité complète de l'équipe et des plans d'actions mais renforce aussi la nécessité de décloisonnement et de renforcement du travail inter équipes.

Au-delà de la mission entretien qui a donné lieu à un travail dans la durée, le présent avis résulte d'échanges avec les responsables de départements, des responsables de service et d'échanges organisés avec chaque service.

Il a été diffusé à l'ensemble du CODIR et donné lieu à des amendements

Les personnes directement impactées ont été reçues en entretien par leur N+ 1 et la directrice pour recueillir leur avis, et leur adhésion à cette évolution.

Le Service accompagnement collectif organisation et GPEC consulté en amont de ce rapport sera mobilisé pour accompagner l'équipe de direction sur ce nouveau fonctionnement permettant ainsi de renforcer le collectif managérial et redonner aux responsables de service un rôle de manager force de propositions et d'aide à la décision.

DIRECTION FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS

SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER mutualisé avec la direction des politiques éducatives

1 Responsable de Service (A) (manager intermédiaire)

1 Cadre administrative et financière (A)

8 Gestionnaires Administratif/ve/s et Financier/e/s (B)

1 Directeur/trice (A) (manager de direction)

2 Assistant/e/s de Direction (B)

HAUTS DE FRANCE
ORGANIGRAMME SOURCE

CT DU 6 JUILLET 2020

Postes autorisés : 75 (avec l'effectif du SAF) -

DEPARTEMENT ENERGIE ET MOYENS FINANCIERS

1 Responsable de Département (A) (manager de direction) *En charge du Service Financement des Etablissements

DEPARTEMENT MISSIONS REGIONALES EDUCATIVES

1 Responsable de Département (A) (manager de direction)

1 Assistant/e de Direction (B)

SERVICE FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS

1 Chargé de mission (A)

2 Gestionnaires Administratif/ve/s et Financier/e (B)
(Gestionnaire administratif/ve et/ou financier/e)

2 Assistant/e Administratif/ve (B) (assistant/e
administratif/ve et/ou financier/e)

OPTIMISATION DES CHARGES DES LYCEES

3 Chargé/e/s de Mission (A)

ETABLISSEMENTS PRIVES

2 Chargé/e/s de Mission (A)

ETABLISSEMENTS PUBLICS

1 Contrôleur/se de Gestion (A)

4 Chargé/e/s de mission (A)

SERVICE ENERGIE

1 Responsable de service (A)
(manager intermédiaire)

1 Responsable de service adjoint (A)

6 Responsables de projet patrimonial (A)

6 Technicien/ne/s de maintenance(B)

1 Gestionnaire Administratif-ive (B)

SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT ET CONVENTIONNEMENT LOGEMENT

1 Responsable de Service (A) (manager intermédiaire)

4 Gestionnaire Administratif/ve (B) (gestionnaire
administratif/ve et/ou financier/e)

Secteur Restauration

1 Responsable de projets (A)

7 Chargé/e/s de Mission (A)

2 Chargés de mission SRH (A)

1 Gestionnaire Administratif/ve et financier/ère (B)
(gestionnaire administratif/ve et/ou financier/e)

Secteur Hébergement et Conventionnement

6 Chargé/e/s de Mission (A)

SERVICE ORGANISATION DES MISSIONS DES AGENTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

1 Responsable de Service (A) (manager intermédiaire)

DOTATION S

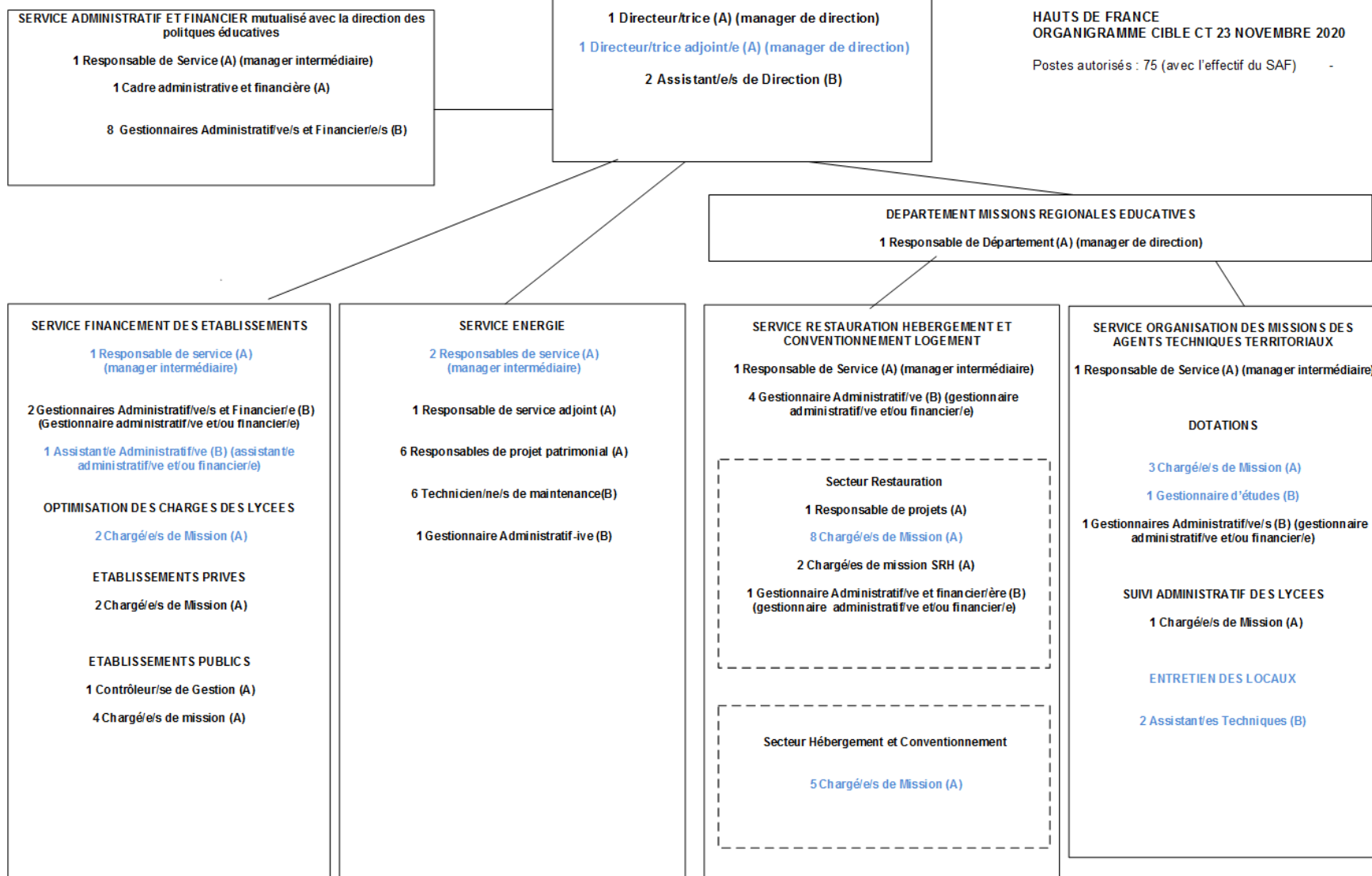
4 Chargé/e/s de Mission (A)

1 Gestionnaires Administratif/ve/s (B) (gestionnaire
administratif/ve et/ou financier/e)

SUVI ADMINISTRATIF DES LYCEES

1 Chargé/e/s de Mission (A)

DIRECTION FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS



HAUTS DE FRANCE
ORGANIGRAMME CIBLE CT 23 NOVEMBRE 2020

Postes autorisés : 75 (avec l'effectif du SAF) -